

INSCRIPTION ACTIVITES AQUATIQUES

2^{ème} période du 20 novembre 2023 au 9 février 2024

Lundi	20/11 – 27/11 – 04/12 – 08/01 – 15/01 – 22/01 – 29/01 – 05/02	8 séances
Mardi	21/11 – 28/11 – 05/12 – 09/01 – 16/01 – 23/01 – 30/01 – 06/02	8 séances
Mercredi	22/11 – 29/11 – 06/12 – 10/01 – 17/01 – 24/01 – 31/01 – 07/02	8 séances
Jeudi	23/11 – 30/11 – 07/12 – 11/01 – 18/01 – 25/01 – 01/02 – 08/02	8 séances
Vendredi	24/11 – 01/12 – 08/12 – 12/01 – 19/01 – 26/01 – 02/02 – 09/02	8 séances

NOM de l'abonné :Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : F ☐ M ☐

Adresse : CP/Ville :

Téléphone :Email :

Cocher l'activité choisie	Créneau choisi	Tarif 2 ^{ème} période	Paiement
☐ Aquagym	Jour : Heure :	88 €	Montant réglé :
☐ Aquafitness			Mode :
☐ Aquabike			Date :
☐ Aquagym douce			

Je certifie avoir pris connaissance du règlement des activités (au dos)

Date : Signature.....

Cadre réservé piscine	Certificat médical fourni : ☐ oui ☐ non
-----------------------	---

INSCRIPTION ACTIVITES AQUATIQUES

2^{ème} période du 20 novembre 2023 au 9 février 2024

Lundi	20/11 – 27/11 – 04/12 – 08/01 – 15/01 – 22/01 – 29/01 – 05/02	8 séances
Mardi	21/11 – 28/11 – 05/12 – 09/01 – 16/01 – 23/01 – 30/01 – 06/02	8 séances
Mercredi	22/11 – 29/11 – 06/12 – 10/01 – 17/01 – 24/01 – 31/01 – 07/02	8 séances
Jeudi	23/11 – 30/11 – 07/12 – 11/01 – 18/01 – 25/01 – 01/02 – 08/02	8 séances
Vendredi	24/11 – 01/12 – 08/12 – 12/01 – 19/01 – 26/01 – 02/02 – 09/02	8 séances

NOM de l'abonné :Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : F ☐ M ☐

Adresse : CP/Ville :

Téléphone :Email :

Cocher l'activité choisie	Créneau choisi	Tarif 2 ^{ème} période	Paiement
☐ Aquagym	Jour : Heure :	88 €	Montant réglé :
☐ Aquafitness			Mode :
☐ Aquabike			Date :
☐ Aquagym douce			

Je certifie avoir pris connaissance du règlement des activités (au dos)

Date : Signature.....

Cadre réservé piscine	Certificat médical fourni : ☐ oui ☐ non
-----------------------	---

RÈGLEMENT DES ACTIVITÉS AQUATIQUES SAISON 2023/2024

1. Durée des séances : 45 minutes. (Sauf AQUABIKE 40 minutes)
2. Ouverture des bornes 15 minutes avant le début des séances.
3. Présentation d'un certificat médical OBLIGATOIRE.
4. Les inscriptions par période se renouvellent aux dates indiquées à l'accueil. Le cas échéant, restitution du bracelet à l'accueil ou facturation (5 €).
5. Les séances ponctuelles doivent être **réservées et réglées durant les horaires d'ouverture au public. Aucun billet ne sera vendu en dehors de ces créneaux.** Elles seront acceptées dans la limite des places disponibles.
6. En cas de perte ou de détérioration des bracelets, 5 € seront dus.
7. Pour l'ensemble des activités, **hors présentation d'un certificat médical**, aucun remboursement ni aucune récupération ne seront accordés.
8. Afin d'éviter les risques de fraudes, toute personne est susceptible d'être photographiée aux bornes d'entrées et ce dans le cadre des textes réglementaires en vigueur.
9. Toute personne inscrite aux activités organisées à la piscine s'engage à se conformer au présent règlement. Dans le cas contraire, elle sera interdite d'accès.
10. Le présent règlement se réserve le droit d'évoluer en fonction des mesures et obligations sanitaires à venir.

RÈGLEMENT DES ACTIVITÉS AQUATIQUES SAISON 2023/2024

1. Durée des séances : 45 minutes. (Sauf AQUABIKE 40 minutes)
2. Ouverture des bornes 15 minutes avant le début des séances.
3. Présentation d'un certificat médical OBLIGATOIRE.
4. Les inscriptions par période se renouvellent aux dates indiquées à l'accueil. Le cas échéant, restitution du bracelet à l'accueil ou facturation (5 €).
5. Les séances ponctuelles doivent être **réservées et réglées durant les horaires d'ouverture au public. Aucun billet ne sera vendu en dehors de ces créneaux.** Elles seront acceptées dans la limite des places disponibles.
6. En cas de perte ou de détérioration des bracelets, 5 € seront dus.
7. Pour l'ensemble des activités, **hors présentation d'un certificat médical**, aucun remboursement ni aucune récupération ne seront accordés.
8. Afin d'éviter les risques de fraudes, toute personne est susceptible d'être photographiée aux bornes d'entrées et ce dans le cadre des textes réglementaires en vigueur.
9. Toute personne inscrite aux activités organisées à la piscine s'engage à se conformer au présent règlement. Dans le cas contraire, elle sera interdite d'accès.
10. Le présent règlement se réserve le droit d'évoluer en fonction des mesures et obligations sanitaires à venir.